

## Le Service de la conservation de la faune au fil des ans

Jean-Yves Desbiens

Numéro 51, automne 1997

Castor, chat, outarde... : les animaux dans notre histoire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8142ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

### ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Desbiens, J.-Y. (1997). Le Service de la conservation de la faune au fil des ans. *Cap-aux-Diamants*, (51), 40–40.



# La Faune en Héritage



## Le Service de la conservation de la faune au fil des ans

par Jean-Yves Desbiens

**1867** : Nomination des deux premiers gardes-chasse; Alfred Blais et William Carpenter-Willis.

**1905** : Création du Service de la chasse et de la pêche, au sein du département des Terres et Forêts.

**1909** : Mise sur pied d'une première commission de conservation de la faune (Canada).

**1917** : Sanction de la Loi sur la conservation des oiseaux migrateurs (Canada).

**1929** : Le département des Terres et Forêts cède la place à celui de la Colonisation et des Pêcheries.

**1931** : Situation du service : 125 gardes-chasse, au salaire de 50 \$ à 100 \$ par mois.

**1939** : Après plusieurs «déplacements» du Service de la chasse et de la pêche, on crée le département de la Chasse et de la Pêche.

**1950** : Création de la première école de gardes-chasse, à Grande-Rivière, en Gaspésie; durée du cours : 2 semaines.

**1959** : Ouverture d'une nouvelle école de formation, rue Turnbull, à Québec; durée du cours : 4 semaines; effectifs du service : 225 gardes-chasse.

**1962** : Salaire annuel garanti aux gardes-chasse; début de l'ère de la prévention, associée à la mission traditionnelle de répression.

**1972** : L'appellation «garde-chasse» est remplacée par celle «d'agent de la conservation de la faune».

**1977** : Abolition des clubs privés et création des zones d'exploitation contrôlée.

**1978** : Instauration du système Télé-Faune, mis à la disposition du citoyen pour dénoncer des actes de braconnage. Depuis 1986, celui-ci est connu sous le nom de SOS Braconnage.

**1978** : La formation est prise en main par la Direction de la conservation de la faune, à Duchesnay; elle est maintenant de 18 semaines.



Les agents de conservation de la faune peuvent compter sur un appui grandissant de la population et de nombreux partenaires pour combattre le braconnage. (Photo : ministère de l'Environnement et de la Faune).

**1978** : Création d'une équipe de support tactique : le SER d'aujourd'hui.

**1979** : Création du laboratoire d'expertises biolégales. Engagement à temps plein de M. Abdallah Mardini.

**1986** : Intégration des agents de pêcheries aux effectifs de la conservation de la faune (environ 40 agents).

**1988** : Chapitre IV.1 - Habitats fauniques.

**1991** : Convention administrative relative à l'habilitation des agents de conservation de la faune à appliquer certaines dispositions des lois et règlements sur l'environnement.

**1992** : 125<sup>e</sup> anniversaire du Service de la conservation de la faune.

**1992** : Exercice de planification stratégique mobilisant quelque 50 agents, cadres et personnel de soutien, au sein de groupes paritaires, afin de réorienter le travail en fonction des menaces pesant sur la faune, ses habitats et l'environnement.

**1991-1996** : Le nombre d'agents de conservation permanents est passé de 460 à 357.

**1994-1996** : Délégation de certaines activités telles la récupération des gros gibiers accidentés, la déprédation causée par les petits animaux sauvages, l'enregistrement du gros gibier, etc.

**1995** : Application du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (R.N.I.).

**1996** : Acquisition d'un chien et formation d'une escouade canine.

**1996** : Projet de loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et nouvelle structure des assistants à la conservation de la faune et gardiens de territoire.

Depuis ce temps, les agents de conservation de la faune exercent véritablement deux missions relatives à leur domaine d'activité : éducation et répression. On les trouve donc, maintenant, dans les expositions, les tribunes publiques et dans les écoles. Au chapitre de la répression du braconnage, ils disposent désormais de moyens de communication et d'intervention modernes. Ils peuvent aussi compter sur un appui grandissant de la population et de nombreux partenaires. Les effectifs atteignent, ces années-ci, autour de 385 personnes permanentes, incluant les gestionnaires, et 150 saisonniers regroupés dans 70 locaux. À ces ressources, s'ajoute le personnel de soutien administratif. ♦

**Jean-Yves Desbiens** est à la Direction des affaires régionales du ministère de l'Environnement et de la Faune